

da libertà

M. M. 09

## Caritas Suisse pourrait fermer son service juridique

**FRIBOURG** • *Le personnel a été licencié mais garde espoir. Des négociations sont en cours.*

**CLAUDINE DUBOIS**

Caritas Suisse pourrait devoir fermer son bureau de consultation juridique (BCJ) à Fribourg, confirme son directeur François Bochud. Les deux juristes à 60% et la secrétaire à 40% de cet unique service juridique gratuit à disposition des requérants d'asile du canton ont reçu leur congé pour la fin février. «C'est vrai, nous sommes licenciés par la direction suisse de Caritas, mais cela ne veut pas encore dire qu'il n'y aura plus de service juridique pour les requérants au 1<sup>er</sup> mars 2010», poursuit François Bochud.

**Le comité** qui chapeaute la direction de l'œuvre d'entraide a invité la direction suisse à trouver une solution pour le financement du service jusqu'à fin 2010, selon le directeur local. «Des négociations sont en cours avec un partenaire éventuel et on attend une décision pour décembre», souligne François Bochud. Le bureau fribourgeois est intégré dans le

service juridique de Caritas Suisse, qui offre un accès au conseil aux requérants établis dans six cantons alémanique et à Fribourg. Actuellement, le bureau est soutenu par un réseau de solidarité composé des églises catholique et réformée, de la Loterie romande et d'un cercle de donateurs.

**Les requérants** sont reçus sur rendez-vous: recours contre une décision d'asile négative, demande de réexamen ou de révision, conseil juridique etc.

Les statistiques 2008 attestent du besoin: le bureau a donné 433 consultations juridiques à des personnes provenant de 48 pays, en augmentation par rapport à 2007 et 2006.

Le BCJ a reçu en retour 54 décisions de la part des autorités fédérales (Office fédéral des migrations ou Tribunal administratif fédéral), ou cantonales (Service de la population et des migrants). Sur ces 54 décisions, 44 étaient positives et cinq négatives. |